

Revenus des ménages

Au premier semestre 2020, le revenu disponible brut (RDB) des ménages s'est nettement contracté à la suite de la crise sanitaire et de la chute de l'activité. La baisse du revenu disponible a toutefois été inférieure à celle de l'activité économique. En effet, la mise en place de l'activité partielle, le recours aux arrêts maladies (notamment pour garde d'enfants), ainsi que diverses aides exceptionnelles de soutien aux ménages et entrepreneurs individuels, ont soutenu leur revenu face à la crise. Au troisième trimestre, le RDB a rebondi, en lien avec le dynamisme de la masse salariale et de la reprise de l'activité pendant l'été.

Au quatrième trimestre, les revenus d'activité diminueraient à nouveau, du fait du deuxième confinement mis en place de fin octobre à mi-décembre. Comme au premier semestre, cette baisse serait atténuée par l'activité partielle et un fonds de solidarité renforcé. L'addition de nouvelles aides exceptionnelles aux bénéficiaires des minimas sociaux et aux travailleurs précaires soutiendrait de surcroît le RDB au quatrième trimestre. Compte tenu de prix à la consommation en légère hausse, le pouvoir d'achat marquerait le pas au quatrième trimestre, après une forte hausse au troisième. En moyenne sur l'année 2020, le RDB serait

quasi stable (+0,2 % après +3,1 % en 2019) et le pouvoir d'achat du RDB diminuerait légèrement (-0,3 % après +2,1 %).

Après un fort rebond au troisième trimestre, les revenus d'activité baisseraient de nouveau

Au total en 2020, les revenus d'activité reculeraient de 4,7 % (tableau), particulièrement à cause des destructions d'emplois et de la baisse du temps de travail (mise en place de l'activité partielle, absences pour arrêts maladie et garde d'enfants, baisse des heures supplémentaires) survenues au 1^{er} semestre. La masse salariale brute, notamment, baisserait de 4,8 % sur l'année.

Après avoir rebondi au troisième trimestre (+13,1 %), la masse salariale brute se contracterait à nouveau au quatrième trimestre, du fait de la chute d'activité liée au deuxième confinement. L'ampleur de la contraction de la masse salariale (-2,4 %) resterait cependant bien moindre qu'au deuxième trimestre 2020 (-10,8 %). Le salaire moyen par tête suivrait une évolution similaire (encadré).

Composantes du revenu disponible brut des ménages

variations trimestrielles et de moyenne annuelle en %

	2019				2020				2019	2020
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4		
Revenu disponible brut (100 %)	0,7	0,3	0,7	0,8	-0,7	-2,6	3,7	0,4	3,1	0,2
Revenus d'activité (73 %)	1,0	0,5	0,8	0,4	-2,9	-10,5	12,8	-2,2	2,6	-4,7
Masse salariale brute (64 %)	1,0	0,5	0,8	0,5	-2,8	-10,8	13,1	-2,4	2,9	-4,8
EBE des entrepreneurs individuels* (8 %)	0,5	-0,1	0,1	0,1	-3,3	-7,8	10,5	-0,8	0,4	-4,4
Prestations sociales en espèces (35 %)	1,4	0,4	0,6	0,3	3,1	8,3	-6,2	6,7	3,1	8,5
EBE des ménages purs (14 %)	-0,2	0,0	0,2	0,5	-0,1	-1,6	3,3	-0,4	0,2	0,7
Revenus de la propriété (6 %)	2,0	-0,2	-2,3	-4,4	-7,1	-4,8	-1,7	-3,5	3,9	-15,9
Prélèvements sociaux et fiscaux (-28 %)	2,1	0,8	-0,2	-2,0	-2,6	-8,5	10,2	1,0	0,7	-5,4
Prix de la consommation des ménages (comptes nationaux trimestriels)	0,1	0,4	0,2	0,3	0,2	-0,3	0,2	0,2	0,9	0,5
Pouvoir d'achat du RDB	0,7	-0,1	0,5	0,5	-0,9	-2,4	3,5	0,2	2,1	-0,3
Pouvoir d'achat du RDB par unité de consommation	0,5	-0,2	0,4	0,3	-1,0	-2,5	3,4	0,0	1,5	-0,9

■ Prévisions

* L'excédent brut d'exploitation (EBE) des entrepreneurs individuels est le solde du compte d'exploitation des entreprises individuelles. Il s'agit d'un revenu mixte puisqu'il rémunère le travail effectué par le propriétaire de l'entreprise individuelle, et éventuellement les membres de sa famille, mais contient également le profit réalisé en tant qu'entrepreneur.

Note : les chiffres entre parenthèses donnent la structure de l'année 2018

Lecture : après un rebond de 3,7 % au troisième trimestre 2020, le revenu disponible brut des ménages devrait légèrement augmenter, avec +0,4 % au quatrième trimestre. L'évolution annuelle serait alors de 0,2 % en 2020.

Source : Insee

Encadré

Le salaire moyen par tête diminuerait au quatrième 2020

Le salaire moyen par tête (SMPT) dans les branches marchandes non agricoles a chuté au cours des six premiers mois de l'année 2020 (-3,3 % en variation trimestrielle au premier trimestre, puis -10,8 % au deuxième trimestre) avant de rebondir très vivement au troisième trimestre (+16,2 %). Ces variations d'ampleur inédite s'expliquent principalement par le recours au chômage partiel, massif lors du confinement du printemps puis nettement moindre à l'été. Ce dispositif, s'il a permis de contenir les pertes d'emploi, a conduit à substituer des indemnités à une partie de la masse salariale. Compte tenu des mesures prises à l'automne (instauration d'un couvre-feu dans certaines agglomérations à partir de mi-octobre, deuxième confinement en novembre), le recours au chômage partiel progresserait à nouveau au quatrième trimestre, notamment dans les secteurs fermés ou particulièrement touchés par la crise. Cela se traduirait par une baisse du SMPT au quatrième trimestre, d'environ 4 % par rapport au troisième trimestre. Avec une telle dynamique infra-annuelle, le SMPT demeurerait fin 2020 inférieur d'environ 4 % à son niveau observé un an auparavant : outre l'effet du chômage partiel, il serait aussi pénalisé par une réduction des composantes conjoncturelles de la rémunération (primes de fin d'année, heures supplémentaires...). ■

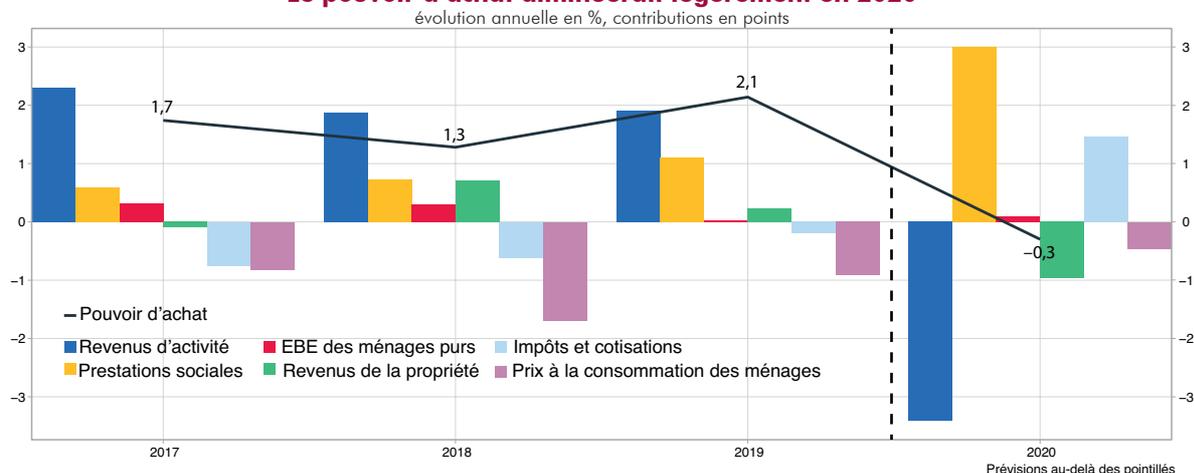
Par ailleurs, les entrepreneurs individuels ont vu leur excédent brut d'exploitation (EBE) rebondir au troisième trimestre, en raison de la réouverture des activités « non essentielles ». Au quatrième trimestre, leur revenu diminuerait avec le nouveau confinement, mais modérément (-0,8 %) : d'une part, la baisse de leur activité serait moindre que pendant le premier confinement et, d'autre part, les subventions d'exploitation versées au titre du fonds de solidarité seraient plus élevées qu'au deuxième trimestre, après la réforme des plafonds mensuels de cette mesure. Au total en 2020, et compte tenu de la première chute enregistrée au premier semestre, leur EBE baisserait de 4,4 %.

Les revenus de la propriété continueraient quant à eux leur chute au quatrième trimestre (-3,5 % prévu, après -1,7 % au trimestre précédent). Cela représenterait une baisse de 15,9 % sur l'ensemble de l'année 2020, principalement due au moindre versement de dividendes et à la baisse des taux d'assurance-vie.

Les prestations sociales soutiendraient très fortement le RDB en 2020

En 2020, les prestations sociales accéléreraient très nettement (+8,5 %, après +3,1 % en 2019). La baisse de revenu des ménages serait grandement limitée par la mise en place de l'activité partielle, la hausse des indemnités journalières telles que les arrêts maladie ou les gardes d'enfants, et les aides exceptionnelles (pour les bénéficiaires des minimas sociaux, l'aide de 900 € pour les travailleurs précaires et les jeunes à partir de novembre 2020, la prime de Noël) limiteraient grandement la baisse de revenus des ménages. Cette accélération des prestations sociales est aussi due aux prestations dont le nombre de bénéficiaires augmente mécaniquement en période de dégradation de l'activité (RSA, allocation de solidarité spécifique, prestations chômage versées par l'Unedic).

Le pouvoir d'achat diminuerait légèrement en 2020



Lecture : en 2020, le pouvoir d'achat des ménages diminuerait de 0,3 %. La principale contribution à cette baisse serait celle des revenus d'activité, qui s'élèverait à -3,4 points.

Source : Insee

Au quatrième trimestre notamment, avec le nouveau recul de l'activité économique, les prestations sociales progresseraient de 6,7 %, après le contrecoup du troisième trimestre (-6,2 %, du fait notamment du moindre recours à l'activité partielle).

Les prélèvements sociaux et fiscaux seraient plus dynamiques au second semestre mais reculeraient nettement en moyenne sur l'année 2020

L'ensemble des prélèvements sociaux et fiscaux reculerait de -5,4 % sur l'année 2020.

Au quatrième trimestre, ils augmenteraient de 1,0 % après un rebond de +10,2 % au troisième trimestre. Cette augmentation serait imputable à la hausse du montant collecté d'impôt sur le revenu au quatrième trimestre, en raison de la mécanique de régularisation due au prélèvement à la source. Néanmoins, cette hausse serait fortement tempérée par de moindres montants de prélèvements sociaux sur le capital (en lien avec la chute des dividendes versés aux ménages), par le dernier dégrèvement de la taxe

d'habitation pour les ménages concernés, ainsi que par le léger recul des cotisations sociales et de la partie activité de la CSG, liée à contraction de la masse salariale.

Par unité de consommation, le pouvoir d'achat des ménages reculerait d'environ 1 % en 2020

Au quatrième trimestre, le RDB des ménages progresserait de seulement 0,4 %, après 3,7 % au trimestre précédent, et leur pouvoir d'achat serait quasi stable (+0,2 % prévu, après +3,5 %). Ramené au nombre d'unités de consommation, le pouvoir d'achat du RDB des ménages marquerait le pas au quatrième trimestre (0,0 % prévu).

Sur l'année 2020, le RDB serait quasi stable (+0,2 % après +3,1 % en 2019). Compte tenu du ralentissement des prix de consommation (+0,5 % après +0,9 %), le pouvoir d'achat diminuerait légèrement (-0,3 % en 2020) (*graphique*). Par unité de consommation, le pouvoir d'achat diminuerait de 0,9 % sur l'année. ■